

## SEANCE DU 28 AOUT 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, jeudi 28 août 2025 à 19 h 30 sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14  
**Nombre de conseillers présents** : 12  
**Nombre de pouvoirs** : 2

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Procuration donnée à</b>
LESELLIER Paul - Maire	X		
BANCE Catherine – 1 <sup>er</sup> adjoint	X		
FRETIGNY Hervé – 2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
TISSOT Edith – 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
LEVACHER Arnaud – 4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ACHER Jacqueline	X		
ANDRÉ Amélie		X	Arnaud LEVACHER
ERNULT Charles	X		
FOUTREL CARON Anne	X		
LEFEBVRE Wandrille		X	Catherine BANCE
MALLET Dominique	X		
MERCIER Stéphane	X		
PUECH PAYS d'ALISSAC Elizabeth	X		
TALBOT Didier	X		

Le quorum est constaté. Monsieur le maire déclare la séance ouverte et nomme Anne FOUTREL CARON secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2025
- 2 – Affaires sociales :
  - sortie pour tous du 6 octobre 2025 (visite du Département et du Théâtre des arts) – Tarif et encaissement (**délibération**)
  -
- 3 – Vie associative
  - demande de deux familles pour mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi (**information**)
  -
- 4 – Affaires scolaires
  - informations sur la rentrée scolaire
  -
- 5 – Commission travaux
  - point sur les travaux réalisés durant l'été (information)
- 6 – Création d'un poste Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint administratif (**délibération**)
- 7 – SIAEPA
  - procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 (information)
  - adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2024 (**délibération**)
  - adoption du rapport annuel du cabinet de conseil IRH sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement collectif (**délibération**)
  -
- 8 -SDE 76
  - rapport d'activité 2024 (**délibération**)
- 9 – CCICV
  - adoption du rapport d'activité 2024 (**délibération**)
  - adoption du rapport sur le prix et la qualité du service « déchets ménagers et assimilés » (**délibération**)
  - procès-verbal du bureau communautaire du 20 mai 2025 (information)
- 10 – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
  - adoption du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) (**délibération**)
  - information sur l'avancement du PLUi et délibération sur les emplacements réservés à prévoir (**délibération**)
- 11 – Questions diverses et information
  - remerciements de la Banque alimentaire pour la subvention

### **1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Juin 2025**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 26 juin 2025 qui a été adressé à chaque élu. Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

## **2 – Affaires sociales :**

Catherine BANCE évoque les points suivants :

La commune organise une sortie pour tous, avec visite de l'Hôtel du Département et du Théâtre de arts de Rouen, lundi 6 octobre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de fixer le prix de la sortie à 40 € par adulte
- d'encaisser les sommes versées par les participants (**délibération n°72**)

La collation soupante aura lieu vendredi 3 octobre prochain. Catherine BANCE demande qui serait disponible pour le service.

## **3 – Vie associative**

Hervé FRETIGNY fait le point ;

-l'accueil de loisirs du mois de juillet s'est très bien passé. Le mini camps s'est déroulé à la base de loisirs de Jumièges. Satisfaction générale tant pour les activités, l'équipe d'animateurs et des parents. Le budget a été respecté, même en deça des prévisions,

-trois familles ont sollicité l'ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi,

Après échanges, les membres de l'assemblée ont décidé de ne pas mettre ce service en place le mercredi. En effet, il y a très peu de demandes et pas les moyens humains pour son fonctionnement. Cependant Paul LESELLIER demande à ce qu'un sondage soit réalisé auprès des familles,

Une demande sera faite auprès de la mairie de Fresquielles pour connaître le nombre de familles Pissy-Pôvillaises qui mettent leurs enfants à l'accueil de loisirs le mercredi.

La mise en place d'un accueil de loisirs pour les vacances d'octobre va être étudiée. Cela sera fonction des réponses obtenues. Si la demande est suffisante, l'ouverture ne serait effective qu'à partir de 2026,

-Mélanie BOREL, qui était professeur de musique pour l'AFPP jusqu'en juin 2025 sollicite comme les deux années précédentes, en tant que cheffe de chœur sur la haute Normandie, le prêt de la salle Jean-Claude FRETIGNY pour « 500 voix pour les plus belles chansons françaises » qui se produira au Zénith de Rouen le 25 avril 2026. Les élus émettent à l'unanimité un avis favorable pour le prêt de la salle pour 6 répétitions.

- les inscriptions pour Ludisport et Ludiculture vont démarrer dès la rentrée, qui à partir de cette année se feront en ligne

- l'élection du conseil des jeunes va avoir lieu dans le courant du mois de septembre.

## **4 – Affaires scolaires**

Edith TISSOT fait le point :

Le poste de la garderie du matin et du soir sera pourvu par la même personne.

En mai un agent avait sollicité une retraite progressive avec diminution de son temps de travail.

Le temps partiel ne pouvant lui être accordé pour une durée hebdomadaire en deça de 14 h,

l'agent a décidé de ne pas diminuer son temps. Il n'y a donc pas nécessité de remplacement sur le temps du midi.

En maternelle, l'ATSEM en place dans la classe de moyenne et grande section est à temps partiel thérapeutique depuis le 30 août 2024. L'agent ne reprendra pas son poste à la rentrée de septembre 2025 pour raison de maladie. Un agent titulaire du CAP AEPE (Accompagnant Educatif petite Enfance) a été recruté pour la remplacer durant son arrêt maladie.

Le personnel de l'école, cantine et garderie a été convoqué pour la réunion de rentrée le 28 août pour faire le point sur la reprise. Il a été demandé s'il était possible de faire nettoyer les vitrages situés en hauteur à l'école lors du passage de la nacelle pour la taille de la vigne vierge de la mairie.

## **5 – Commission travaux**

Arnaud LEVACHER fait le point sur les travaux réalisés durant l'été :

- la réfection du toit terrasse de la première tranche du groupe scolaire a été réalisée,
- l'électricien a mis aux normes l'électricité des différents bâtiments en fonction des remarques qui ont été relevées sur le rapport du bureau de contrôle,
- au cimetière la dalle béton pour recevoir les deux columbariums a été réalisée,
- une famille Pissy-Pôvillaises demande si elle peut récupérer les pierres tombales qui sont entreposées dans le cimetière. A l'unanimité, un avis favorable est émis par les membres du conseil municipal,
- un placard a été installé à l'école dans le couloir entre la garderie et la classe de CP,
- le désherbage des caniveaux et trottoirs a été commencé durant l'été suite à l'acquisition de la désherbeuse mécanique thermique.

Charles ERNULT signale que le revêtement de sol du city stade est usé.

Une partie du grillage du city stade étant endommagé il faudra prévoir son remplacement.

Durant juillet et août, il n'y a eu aucune nouvelle de la salle multisport suite à la demande de désignation d'un expert judiciaire auprès du tribunal administratif.

Paul LESELLIER relate les travaux de voirie qui ont été réalisés durant l'été : poutres de rive route de Malzaize, caniveaux et tapis de roulement allée de la chaumière, enrobé à froid route du Bois Ricard entre la route de la mairie et le giratoire du hameau.

## **6 – Crédit d'un poste Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint administratif à compter du 14 Septembre 2026 (délibération)**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le rapporteur expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Agent d'accueil, secrétariat et communication.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 14 septembre 2026 un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, agent en charge de l'accueil, du secrétariat et de la communication relevant de la catégorie hiérarchique C, 28/35ème. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent d'accueil, secrétariat et communication, à temps non complet, 28/35<sup>ème</sup>, à compter du 14 septembre 2026

-de supprimer le poste d'adjoint administratif à compter du 14 septembre 2026.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2026 (**délibération n°73**).

## **7 – SIAEPA**

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée si le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif appelle des observations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le rapport annuel 2024 du SIAEPA (**délibération n°74**).

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée si le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du cabinet de conseil IRH ingénieur appelle des observations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le rapport annuel 2024 du cabinet de conseil (**délibération n°75**).

## **8 - SDE 76**

Le Syndicat Départemental d'Energie 76 a transmis le rapport d'activité 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le rapport d'activité 2024 du SDE 76 (**délibération n°76**).

## **9– CCICV**

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a transmis le rapport d'activité 2024. Il n'appelle aucune observation des membres de l'assemblée

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le rapport d'activité 2024 de la CCICV (**délibération n°77**).

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a transmis le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il n'appelle aucune observation des membres de l'assemblée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le rapport d'activité 2024 ci-dessus (**délibération n°78**).

Le procès-verbal du bureau communautaire du 20 mai 2025 n'appelle aucune observation.

## **10– Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

➤Adoption du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Monsieur le Maire fait part du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) qui a été envoyé à l'ensemble des élus.

Afin que les élus s'approprient le document, Monsieur le Maire propose de remettre à la prochaine séance du conseil municipal l'approbation du PADD du PLUi.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-accepte la proposition de Monsieur le Maire de reporter la décision lors du prochain conseil municipal

-charge le Maire d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal (**délibération n° 79**).

➤Information sur l'avancement du PLUi et délibération sur les emplacements réservés à prévoir Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est nécessaire de prévoir des emplacements réservés nécessaire à la réalisation de certains aménagements futurs, tels que : élargissement de la voirie près de la boulangerie, piste cyclable/piétonne route de la mairie etc.

Une réserve foncière aux endroits prévus faciliterait l'acquisition. Un propriétaire ne peut pas engager une vente sans en avertir la commune si son bien supporte une réserve foncière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** après réflexion, de retenir les emplacements suivants :

-chemin de la ferme, propriété cadastrée AM 112 et AM 111

-terrains nécessaires à la réalisation de la piste piétonne/cyclable route de la mairie entre la sortie du bourg et la RD 6015, cadastrés AM 526, AN 36, AL 141, AN 37 et 85, AL 140

-élargissement de la voirie près de la boulangerie (sortie de route d'Eslettes jusqu'au stop à gauche de la boulangerie), terrain cadastré AM 990

-terrains nécessaires à l'élargissement du chemin du stade jusqu'aux équipements sportifs, cadastrés ZD 04, ZD 20, ZD 21. (**délibération n° 80**).

## **11 - Questions diverses et informations**

Paul LESELLIER fait part :

-des remerciements de la Banque alimentaire pour la subvention versée par la mairie,

-des remerciements d'un agent suite au décès de sa maman,

-Jacqueline ACHER informe qu'il y a un trou dans la voirie près d'un poteau EDF au hameau du Quesnay, suite aux travaux qui ont été réalisés. Monsieur le Maire explique que les entreprises interviennent plus tard pour mettre de l'enrobé, car il faut attendre que le remblai se tasse,

-Didier TALBOT demande où est l'étude de la piste cyclable route de la mairie. Monsieur le Maire répond que les deux mois de vacances d'été ne sont pas propices à l'avancement des dossiers. Il faudra retenir la largeur de la piste en fonction des subventions accordées : piste cyclable ou piste piétonne/cyclable. Une étude va être demandée pour la pose de bordures afin d'éviter que les gros véhicules empiètent sur les bas-côtés de la route,

-Catherine BANCE a remarqué la recrudescence de crottes de chiens sur les chemins et les trottoirs. Elle demande que soit étudiée l'installation de distributeur de sacs à déjections canines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 23.

## FEUILLET DE CLÔTURE

### RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATION PRISES

72	Sortie pour tous du 6 octobre 2025 – Tarif et encaissement
73	Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint administratif à compter du 14 septembre 2026
74	SIAEPA -Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2024
75	SIAEPA - Adoption du rapport annuel du cabinet de conseil IRH sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2024
76	SDE76 – adoption du rapport d'activité 2024
77	CCICV – adoption du rapport d'activité 2024
78	CCICV - adoption du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
79	PLUi - adoption du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
80	PLUi – emplacements réservés à prévoir

Le Maire

Le secrétaire de séance